



Permis probatoire invalidé (perte de points)

Par **bastiano**, le **10/09/2013** à **12:01**

Bonjour,
J'ai fait un CAP routier, j'ai eu le permis B, C et EC le jour de mes 18 ans en février 2012. En mars 2012, j'ai eu un PV pour le téléphone, j'ai perdu 3 points que j'ai récupéré par un stage. En 2013, j'ai perdu 6 points pour alcoolémie (0.35 mg/l). En juillet 2013, j'ai égaré mon portefeuille avec tous mes papiers dont mon permis. En août 2013, j'ai reçu une 48SI me disant que mon je devais rendre mon permis car j'avais perdu 6 points. Ce que je n'ai pas fait puisque je l'ai égaré.
Mes questions sont :
Que faut-il que je repasse dans 6 mois : code + conduite ou uniquement le code ?
À partir de quelle date part le délai de 6 mois : depuis que je n'ai pas rendu de permis ?
Merci de votre réponse
Cordialement
Bastiano

Par **Tisuisse**, le **10/09/2013** à **18:58**

Bonjour,
Permis depuis moins de 3 ans : ce sera le repassage du code ET de la conduite. Le code sera valable pour toutes les catégories mais il faudra la conduite pour chacune.
Le délai de 6 mois débutera le jour où, nanti de votre 48SI (ou un duplicata que vous demanderez en préfecture) vous remettrez votre permis en préfecture.
Cependant, vous pourrez profiter de ces 6 mois pour retourner en auto-école et passer les différentes épreuves mais vous ne récupérerez un nouveau permis qu'à l'expiration de ces 6 mois. Vous serez à nouveau en probatoire pour 3 ans avec le A à l'arrière et les limites de vitesses des probatoires.